

Un orpailleur légal a-t-il voulu sortir de l'or en douce ?

Pierre-Yves CARLIER France-Guyane 27.03.2010

Une responsable d'une société minière légale a été arrêtée mercredi par la douane, à Rochambeau. Elle allait s'envoler pour Paris avec deux kilos d'or non déclarés. Elle a passé plusieurs heures en garde à vue, avant d'être libérée.



Mercredi. Les passagers de l'aéroport de Rochambeau s'apprêtent à s'envoler pour Paris. Les douaniers s'intéressent à une passagère. Ils découvrent environ deux kilos d'or dans ses bagages. Rien d'illégal. Sauf que, selon une source proche de l'enquête, « rien n'était déclaré. Elle ne respectait pas les prescriptions légales et réglementaires. »

La réglementation impose de déclarer l'or extrait dans le département. Pour l'exporter, il faut avoir les documents attestant que l'or a été déclaré. En 2008, la Drire a enregistré 1 173 kg d'or déclaré. La quantité d'or exporté déclarée était beaucoup plus importante : 2 100 kg. Ces deux kilos-là, semble-t-il, n'étaient pas déclarés.

« Il n'est pas impossible que, ce qu'on met en évidence, ce sont des pratiques régulières dans certaines entreprises légales », poursuit cette source, en évoquant la sortie de Guyane, par des sociétés légales, d'or non déclaré. Il peut s'agir, par exemple, d'or extrait légalement non déclaré pour ne pas être taxé, ou d'or extrait par des clandestins et racheté par des légaux.

La fraudeuse présumée a été confiée aux enquêteurs de la section de recherches de la gendarmerie nationale. Elle y a passé plusieurs heures, en garde à vue. « Les investigations ont porté sur des questions relatives à l'orpaillage et au droit des sociétés », explique une source proche de l'enquête. Au détour de l'interrogatoire, « d'autres infractions, plus classiques, sont apparues », selon cette même source. La responsable de la société minière, qui bénéficie de la présomption d'innocence, est ressortie libre de sa garde à vue, sans être mise en examen. « Nous ne sommes pas en face de voyous », poursuit un proche du dossier. Le parquet a demandé que les investigations se poursuivent en enquête préliminaire.